

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE VIRTUELLE

JACQUELINE SANDERSON	DEMANDE
c.	
BARREAU DU QUÉBEC	
Me SÉBASTIEN DYOTTE	
Me MARIE-CLAUDE THIBAUT	
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	
LA PRESSE INC.	DÉFENSE

Division civile	Salle 3.39
	Le 23 juillet 2026

PRÉSIDENT : L'HONORABLE NANCY BONSAINT J.C.S. (JB5369)

ENREGISTREMENT ☒

DÉBUT	10h17
FIN	10h52

DEMANDE	Madame Jacqueline Sanderson
☒ Présence ☐ Absence	Partie non représentée
	Jackieclairesanderson1@gmail.com

Barreau du Québec	Me Alexandra Teasdale
Me Marie-Claude Thibault	Clyde & Co.
Me Sébastien Dyotte	
☒ Présence ☐ Absence	

Le Procureur général du Québec	Me Marc-Olivier Doré
☒ Présence ☐ Absence	Lavoie Rousseau – Justice Québec

La Presse	Me Madeleine Stringer
☒ Présence ☐ Absence	Chenette Boutique de Litige

NATURE DE LA CAUSE :	Gestion de l'instance
	Séquence : 044

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)

10h17	Appel de la cause et identification.
	La demanderesse s'adresse au Tribunal et lui fait ses représentations concernant la demande de gestion.
10h33	Le Tribunal s'adresse à la demanderesse.
10h34	Me Doré s'adresse au Tribunal et lui fait ses représentations.
10h35	Me Teasdale s'adresse au Tribunal et lui fait ses représentations.

10h43

Réplique de la demanderesse.

10h48

Le Tribunal s'adresse à la demanderesse et aux avocats.

Le Tribunal prend la demande en délibéré.

Chantale Falardeau, greffière-audicière